



MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE  
77, place de la mairie - 73800 PORTE-DE-SAVOIE  
Tél : 04.79.28.12.82 - [accueil@porte-de-savoie.fr](mailto:accueil@porte-de-savoie.fr)  
[www.porte-de-savoie.fr](http://www.porte-de-savoie.fr)

Arrêté n° 2023\_ 852

DEMANDE

D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) ASSOCIATION A PETITS PAS. ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Maire de PORTE-DE-SAVOIE, conformément à l'article L. 3334-2 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 3<sup>me</sup> catégorie à LA SALLE POLYVALENTE DE FRANCIN commune déléguée de. - PORTE-DE-SAVOIE du 02/12/2023 à 8 H au 03/12/2023. à 19H à l'occasion de MARCHE DE L'ARTISANAT ET DES PETITS PRODUCTEURS

A PORTE-DE-SAVOIE, le

Signature,

LAURENCE CUCALON ET MANON RAGOTIN

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),

Vu les articles L. 2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3321-9, L. 3334-2, L. 3335-1 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2003 portant règlement permanent de la police des débits de boissons dans le département de la Savoie,

Vu l'accord n° \_\_\_\_\_ du Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montmélian,

Vu la demande formulée par ...Mme CUCALON et Mme RAGOTIN.....

agissant pour le compte de l'association ....A. PETITS PAS.....

dont le siège est situé à PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),

Arrête

Art 1 - L'association susnommée est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à  
.....la salle polyvalente de Francin..... 73800 PORTE-DE-SAVOIE

Art 2 - Le débit de boissons, en respect des horaires fixés par l'arrêté préfectoral, est autorisé  
du .....2/12/2023..... à 8 h 00 au .....03/12/2023..... à 19 h 00

Art 3 - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux premiers groupes tel que le définit l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique,

Art 4 - : Ampliation du présent arrêté transmis :

Au demandeur,

A la Brigade de Gendarmerie de Montmélian,

Publié sur le site de Porte-de-Savoie, à partir du 24/08/2023.

A PORTE-DE-SAVOIE le 18/08/2023

Le Maire,  
F. VILLAND



Avis Favorable

N° de dossier: 2023/08/01  
**L'Adjudant-chef POHIER Carl**  
Commandant la Brigade de Montmélian  
Officier de Police Judiciaire